

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	2444
Arrêté n° 2013-217 du 19 juin 2013 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès au master mention « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » spécialité histoire et sciences humaines.....	2444
Arrêté n° 2013-493 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie.....	2445
Arrêté n° 2013-494 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire.....	2447
Arrêté n° 2013-495 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées.....	2449
Arrêté n° 2013-496 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres.....	2453
Arrêté n° 2013-497 du 18 novembre 2013 portant nomination de jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine arts, lettres, langues mention activités et techniques de communication, spécialité lettres, culture et nouveaux médias.....	2454
Arrêté n° 2013-498 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire.....	2455
Arrêté n° 2013-499 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité langues, cultures, affaires internationales.....	2456
Arrêté n° 2013-500 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré, parcours professorat des écoles.....	2457
Arrêté n° 2013-501 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours enseignement histoire géographie	2458
Arrêté n° 2013-502 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, spécialité géographie appliquée à la gestion des littoraux.....	2459
Arrêté n° 2013-503 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues, mention langues étrangères appliquées, spécialité économie et commerce international, langues Asie-pacifique.....	2460
Arrêté n° 2013-504 du 18 novembre 2013 portant nomination de jury du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie.....	2461
Arrêté n° 2013-505 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A1.....	2461
Arrêté n° 2013-506 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2.....	2462
Arrêté n° 2013-507 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1.....	2463
Arrêté n° 2013-508 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2.....	2463
Arrêté n° 2013-510 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré.....	2464

Arrêté n° 2013-511 du 18 novembre 2013 portant nomination de jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention management des organisations spécialité patrimoines, langues et tourisms.....	2465
Arrêté n° 2013-512 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales, mention systèmes informatiques et logiciels, spécialité systèmes d'information géographique.....	2465
Arrêté n° 2013-529 du 25 novembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences humaines et sociales, mention enseignement et formation, spécialité histoire et sciences humaines.....	2466
Arrêté n° 2013-549 du 29 novembre 2013 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industries chimiques et pharmaceutiques spécialité analyses et traçabilité au laboratoire.....	2467
Arrêté n° 2013-558 du 3 décembre 2013 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique option analyses biologiques et biochimiques.....	2468
Arrêté n° 2013-559 du 4 décembre 2013 portant proclamation des résultats de l'élection pour le renouvellement de deux sièges du collège « usagers » au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle.....	2468
Arrêté n° 2013-560 du 4 décembre 2013 portant proclamation des résultats de l'élection pour le renouvellement d'un siège du collège « professeurs des universités et assimilés » au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle.....	2469

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2013-217 du 19 juin 2013 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès au master mention « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » spécialité histoire et sciences humaines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5 et R. 613-32 et suivants,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif diplôme national de master,
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines,

ARRETE

Article 1 :

La commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de formation conduisant au grade de **master mention « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » spécialité histoire et sciences humaines**, est composée pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Charles ILLOUZ, professeur des universités, **président**,

Tangi VILLERBU, maître de conférences,

Laurent HUGOT, maître de conférences,

Patrick MOTILLON, professeur certifié.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 juin 2013

Le président,
Gérard BLANCHARD

Arrêté n° 2013-493 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Didier VYE, maître de conférences, **président**

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Bruno LEAL, professeur agrégé

Louis MARROU, professeur des universités

Justine PASQUIER, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, **président**

Juliette DUMONT, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Alexandre GAUTHIER, vacataire

Luc VACHER, maître de conférences

Didier Vye, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Didier VYE, maître de conférences, **président**

Laurent BRASSOUS, maître de conférences

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Anne-Laure LEREBoullet, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Pascal MARTY, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, **président**

Daniel DORY, maître de conférences

Louis MARROU, professeur des universités

Nathalie LONG, chargée de recherches CNRS

Justine PASQUIER, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Le jury qui délivrera le titre de DEUG du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de

Caroline BLONDY, professeur agrégé, **président**

Daniel DORY, maître de conférences

Louis MARROU, professeur des universités

Nathalie LONG, chargée de recherches CNRS

Justine PASQUIER, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Didier VYE, maître de conférences, **président**

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Juliette DUMONT, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Anne-Laure LEREBoullet, attaché temporaire d'enseignement et de recherches

Nathalie LONG, chargée de recherches CNRS

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Caroline BLONDY, professeur agrégé, **président**

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Daniel DORY, maître de conférences

Pascal MARTY, professeur des universités

Camille PARRAIN, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de licence du domaine sciences humaines et sociales mention **géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de

Caroline BLONDY, professeur agrégé, **président**

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Daniel DORY, maître de conférences

Pascal MARTY, professeur des universités

Camille PARRAIN, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-494 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** de la **licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

André CHESNEL, attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Justine PASQUIER, attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Daniel DORY, maître de conférences

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du **semestre 2** de la **licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Sabine FORGUES, professeur agrégé

Le jury du **semestre 3** de la **licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

Michel BOCHACA, professeur des universités

Daniel DORY, maître de conférences

Laurent BRASSOUS, maître de conférences

Nathalie CRENAULT, professeur certifié

Le jury du **semestre 4** de la **licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

Bruno MARNOT, professeur des universités

Didier POTON, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Nathalie CRENAULT, professeur certifié

Le jury qui délivrera le **titre de DEUG** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

Bruno MARNOT, professeur des universités

Didier POTON, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Nathalie CRENAULT, professeur certifié

Le jury du **semestre 5** de la **licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

André CHESNEL, ATER

Didier VYE, maître de conférences

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Le jury du **semestre 6** de la **licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

Bruno MARNOT, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de licence** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno LEAL, professeur agrégé, **président**

Bruno MARNOT, professeur des universités

Pierre PRETOU, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-495 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du **semestre 1** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Catherine AUGIER, professeur certifié, **président**

Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Xinyu HU, professeur certifié

Chandra NURAINI, maître de conférences

Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Catherine AUGIER, professeur certifié, **président**

Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Evelyne CHEREL- RIQUIER, maître de conférences

Xinyu HU, professeur certifié

Chandra NURAINI, maître de conférences

Le jury du **semestre 3** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Chandra NURAINI, maître de conférences, **président**

Zhimin BAI, maître de conférences

Yonghae KWON, maître de conférences

David WATERMAN, professeur des universités

Le jury du **semestre 4** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

David WATERMAN, professeur des universités, **président**

Zhimin BAI, maître de conférences

Yonghae KWON, maître de conférences

Chandra NURAINI, maître de conférences

Le jury du **semestre 5** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

David WATERMAN, professeur des universités, **président**

Laurent AUGIER, maître de conférences

Philippe GRANGE, maître de conférences

Agnès AUGER, professeur certifié

Yonghae KWON, maître de conférences

Le jury du **semestre 6** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

David WATERMAN, professeur des universités, **président**

Laurent AUGIER, maître de conférences

Philippe GRANGE, maître de conférences

Agnès AUGER, professeur certifié

Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **titre de DEUG arts, lettres, langues mention : langues étrangères appliquées**, spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé de :

David WATERMAN, professeur des universités, **président**

Zhimin BAI, maître de conférences

Yonghae KWON, maître de conférences

Chandra NURAINI, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de licence arts, lettres, langues mention : langues étrangères appliquées**, spécialités : **anglais/chinois – anglais/indonésien – anglais/coréen** est composé de :

David WATERMAN, professeur des universités, **président**

Laurent AUGIER, maître de conférences

Philippe GRANGE, maître de conférences

Agnès AUGER, professeur certifié

Évelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences



Le jury du **semestre 1** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Martine BREILLAC, professeur agrégé, **présidente**

Catherine AUGIER, professeur agrégé

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié

Marcia RAWLINGSON, professeur contractuel

Le jury du **semestre 2** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Jean-Paul SARDIN, professeur certifié, **présidente**

Emmanuelle ANDRES, maître de conférences

Natacha VAISSET, maître de conférences

Marcia RAWLINGSON, professeur contractuel

Le jury du **semestre 3** de la licence du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

James TROMBLEY, maître de conférences, **président**

Éric MONTEIRO, professeur certifié

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Genoveva PIQUERAS, professeur contractuel

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, **présidente**

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Nadine CANTIN, professeur agrégé

Éric MONTEIRO, professeur certifié

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, **présidente**

Rémi LUCAS, maître de conférences

Emmanuelle ANDRES, maître de conférences

Catherine AUGIER, professeur agrégé

Le jury du **semestre 6** de la licence du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, **présidente**

Rémi LUCAS, maître de conférences

James TROMBLEY, maître de conférences

Catherine AUGIER, professeur agrégé

Le jury qui délivrera le **titre de DEUG arts, lettres, langues** mention **langues étrangères appliquées** spécialité **anglais / espagnol / portugais** est composé de :

Danièle ANDRE, maître de conférences, **présidente**

Martine BREILLAC, professeur agrégé

Nadine CANTIN, professeur agrégé

Éric MONTEIRO, professeur certifié

Le jury qui délivrera le **grade de licence arts, lettres, langues** mention **langues étrangères appliquées** spécialités **anglais / espagnol / portugais** est composé de :

Nadine CANTIN, professeur agrégé, **présidente**

Rémi LUCAS, maître de conférences

James TROMBLEY, maître de conférences

Catherine AUGIER, professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-496 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 1, 2, 3 et 4** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **lettres** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Yvan DANIEL, professeur des universités, **président**

Serge LINKES, maître de conférences

Laurence BRUNET-HUNAUT, maître de conférences

Charles BRION, maître de conférences

Marie-Astrid CHARLIER, attaché d'enseignement et de recherche

Le jury qui délivrera le **titre** de **DEUG** du domaine arts, lettres, langues mention **lettres** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Yvan DANIEL, professeur des universités, **président**

Serge LINKES, maître de conférences

Laurence BRUNET-HUNAUT, maître de conférences

Charles BRION, maître de conférences

Les jurys des **semestres 5 et 6** de la **licence** du domaine arts, lettres, langues mention **lettres** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Serge LINKES, maître de conférences, **président**

Yvan DANIEL, professeur des universités

Charles BRION, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de licence** du domaine **arts, lettres, langues** mention **lettres** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Serge LINKES, maître de conférences, **président**

Yvan DANIEL, professeur des universités

Charles BRION, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-497 du 18 novembre 2013 portant nomination de jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine arts, lettres, langues mention activités et techniques de communication, spécialité lettres, culture et nouveaux médias

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la licence professionnelle du domaine **arts, lettres et langues**, mention **activités et techniques de communication**, spécialité **lettres, culture et nouveaux médias** de l'année universitaire 2013-2014 :

Yvan DANIEL, professeur des universités, **président**

Serge LINKES, maître de conférences

Laurence BRUNET-HUNAUT, maîtresse de conférences

Jean-Pierre GEFFRIN, journaliste France 3, retraité

Valérie PRETOT, journaliste France 3

François VELIN, responsable d'agence communication

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-498 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** de la **maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Didier POTON, professeur des universités, **président**

Laurent VIDAL, professeur des universités

Bruno MARNOT, professeur des universités

Jacques MAILHOS, professeur agrégé

Pierre PRETOU, maître de conférences

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** de la **maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, **président**

Didier POTON, professeur des universités

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Pierre PRETOU, maître de conférences

Le jury **qui délivrera le titre de maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales mention **histoire** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, **président**

Didier POTON, professeur des universités

Joëlle BONNEVIN, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Pierre PRETOU, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-499 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, spécialité langues, cultures, affaires internationales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 1, 2, 3 et 4** du **master professionnel** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées** spécialité **langues, cultures, affaires internationales** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Diego JARAK, maître de conférences, **président**

Miceala SYMINGTON, professeur des universités

Philippe GRANGE, maître de conférences

Martine RAIBAUD, maître de conférences

David WATERMAN, professeur des universités

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées**, spécialité **langues, cultures, affaires internationales** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Diego JARAK, maître de conférences, **président**

Miceala SYMINGTON, professeur des universités

Philippe GRANGE, maître de conférences

Martine RAIBAUD, maître de conférences

David WATERMAN, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-500 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré, parcours professorat des écoles

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 1 et 2** de la **maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales mention **métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré, parcours professorat des écoles** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pierre Prétou, maître de conférences, **président**

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Patrice Cornière, professeur d'EPS

Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé

Gilles Bailly-Maitre, MCF

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales mention **métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré, parcours professorat des écoles** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pierre Prétou, maître de conférences, **président**

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Patrice Cornière, professeur d'EPS

Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé

Gilles Bailly-Maitre, MCF

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-501 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de délivrance de la maîtrise du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours enseignement histoire géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** de la **maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours enseignement histoire géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Patrick Motillon, professeur certifié, **président**

Tangi Villerbu, maître de conférences

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Brassous, maître de conférences

Le jury du **semestre 2** de la **maîtrise** du domaine sciences humaines et sociales **mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré, parcours enseignement histoire géographie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, **président**

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Hugot, maître de conférences

Bruno Marnot, professeur des universités

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-502 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement, spécialité géographie appliquée à la gestion des littoraux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 3** du **master** du domaine sciences humaines et sociales mention **sciences pour l'environnement** spécialité **géographie appliquée à la gestion des littoraux** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal MARTY, professeur des universités, **président**

Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités

Louis MARROU, professeur des universités

Luc VACHER, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Le jury des **semestres 4** du **master** du domaine sciences humaines et sociales mention **sciences pour l'environnement** spécialité **géographie appliquée à la gestion des littoraux** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Camille PARRAIN, maître de conférences, **président**

Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités

Louis MARROU, professeur des universités

Pascal MARTY, professeur des universités

Luc VACHER, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Le jury qui délivrera le **grade de master** sciences humaines et sociales mention **sciences pour l'environnement**, spécialité **géographie appliquée à la gestion des littoraux** de l'année universitaire 2013-2014 :

Camille PARRAIN, maître de conférences, **président**

Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités

Louis MARROU, professeur des universités

Pascal MARTY, professeur des universités

Luc VACHER, maître de conférences

Didier VYE, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-503 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine arts, lettres, langues, mention langues étrangères appliquées, spécialité économie et commerce international, langues Asie-pacifique.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 1, 2, 3 et 4** du **master** du domaine arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées**, spécialité **économie et commerce international, langues Asie-pacifique** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, **président**

Philippe GRANGE, maître de conférences

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** arts, lettres, langues mention **langues étrangères appliquées**, spécialité **économie et commerce international, langues Asie-pacifique** est composé de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, **président**

Philippe GRANGE, maître de conférences

Charles ILLOUZ, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-504 du 18 novembre 2013 portant nomination de jury du diplôme d'université histoire de l'art et archéologie.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2 ,

Vu la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2012 relative au diplôme d'université histoire de l'art et archéologie,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du **diplôme d'université histoire de l'art et archéologie** pour l'année universitaire 2013-2014 est composé de :

Laurent HUGOT, maître de conférences, **président**

Pierre PRETOU, maître de conférences

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-505 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2 ,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (**DUEF A1**) pour l'année universitaire 2013-2014, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, **présidente**

Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur contractuel

Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-506 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF A2

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2 ,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (**DUEF A2**) pour l'année universitaire 2013-2014, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, **présidente**

Corinne ADENET-DAUTREIX, professeur contractuel

Corinne NITHARUM, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-507 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2 ,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (**DUEF B1**) pour l'année universitaire 2013-2014, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, **présidente**

Isabelle QUEYROUX, professeur certifié

William LEGER, professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-508 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du diplôme universitaire d'études françaises - DUEF B2

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2 ,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle du 3 mai 2010 relative au diplôme universitaire d'études françaises,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire d'études françaises (**DUEF B2**) pour l'année universitaire 2013-2014, est composé de :

Christelle MONTEIRO, professeur certifié, **présidente**

Maïté BOISSARD, professeur contractuel

Corinne NITHARUM professeur contractuel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-510 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury du master du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury des **semestres 3 et 4** du master du domaine sciences humaines et sociales mention **enseignement et formation** spécialité **enseignement premier degré** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pierre Prétou, maître de conférences, **président**

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Patrice Cornière, professeur d'EPS

Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé

Gilles Bailly-Maitre, MCF

Le jury qui délivrera le **titre de maîtrise** et le **grade de master** du domaine sciences humaines et sociales mention enseignement et formation spécialité enseignement premier degré est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pierre Prétou, maître de conférences, **président**

Patrick Motillon, professeur certifié

Philippe Baron, professeur des écoles

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Patrice Cornière, professeur d'EPS

Anne-Florence Blondeau, professeur agrégé

Gilles Bailly-Maitre, MCF

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-511 du 18 novembre 2013 portant nomination de jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention management des organisations spécialité patrimoines, langues et tourisms

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la **licence professionnelle** du domaine **sciences humaines et sociales** mention **management des organisations** spécialité **patrimoines, langues et tourisms** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, **président**

Anna-Maria SPANO-CAVALIER, guide-conférencière à l'office du tourisme de La Rochelle

Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études, intervenant professionnel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-512 du 18 novembre 2013 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales, mention systèmes informatiques et logiciels, spécialité systèmes d'information géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention systèmes informatiques et logiciels spécialité systèmes d'information géographique est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Frédéric POUGET, maître de conférences, **président**

Alain LAYEC, professeur associé

Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2013

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-529 du 25 novembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences humaines et sociales, mention enseignement et formation, spécialité histoire et sciences humaines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **semestre 3** du master du domaine **sciences humaines et sociales** mention **enseignement et formation** spécialité **histoire et sciences humaines** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, **président**

Caroline Blondy, professeur agrégé

Michel Bochaca, professeur des universités

Laurent Brassous, maître de conférences

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Le jury du **semestre 4** du master du domaine **sciences humaines et sociales** mention **enseignement et formation** spécialité **histoire et sciences humaines** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, **président**

Michel Bochaca, professeur des universités

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Bruno Marnot, professeur des universités

Didier Vye, maître de conférences

Le jury de délivrance du **grade de master** du domaine **sciences humaines et sociales** mention **enseignement et formation** spécialité **histoire et sciences humaines** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Tangi Villerbu, maître de conférences, **président**

Michel Bochaca, professeur des universités

Frédéric Grignon, professeur agrégé

Bruno Marnot, professeur des universités

Didier Vye, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 25 novembre 2013.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-549 du 29 novembre 2013 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention industries chimiques et pharmaceutiques spécialité analyses et traçabilité au laboratoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4, R. 613-32 et suivant,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la **licence professionnelle** du domaine **sciences, technologies, santé** mention **industries chimiques et pharmaceutiques** spécialité **analyses et traçabilité au laboratoire**, est composé de :

Patrice JOUBERT, professeur des universités, **président**

Céline REMAZEILLES, maître de conférences,

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences,

Marie-Christine HENRY, professeur certifié,

Raphaël BOGUILLON, ingénieur qualité, groupe hospitalier de La Rochelle

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-558 du 3 décembre 2013 portant nomination de jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme universitaire de technologie spécialité génie biologique option analyses biologiques et biochimiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4, R. 613-32 et suivant,
- Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du **diplôme universitaire de technologie** spécialité **génie biologique** option **analyse biologiques et biochimiques**, est composé de :

Patrice JOUBERT, professeur des universités, **président**
Céline REMAZEILLES, maître de conférences,
Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences,
Marie-Christine HENRY, professeur certifié,
Raphaël BOGUILLON, ingénieur qualité, groupe hospitalier de La Rochelle

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 décembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-559 du 4 décembre 2013 portant proclamation des résultats de l'élection pour le renouvellement de deux sièges du collège « usagers » au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les statuts de l'IUT,

- Vu l'arrêté n° 2013-530 du 26 novembre 2013 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement de deux sièges du collège « usagers » au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle

Article 1

Considérant que les résultats du scrutin pour l'élection de deux représentants du collège « usagers » au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle, auquel il a été procédé le 3 décembre 2013 au scrutin majoritaire à un tour, sont les suivants :

- Électeurs inscrits : 1204
- Votants : 25
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- **BÉATRICE MILLIAC BUCZEK** **23 VOIX**
- **YANN MIGNON** **23 VOIX**

En conséquence,

PROCLAME : Madame Béatrice MILLIAC BUCZEK et Monsieur Yann MIGNON élus au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 4 décembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2013-560 du 4 décembre 2013 portant proclamation des résultats de l'élection pour le renouvellement d'un siège du collège «professeurs des universités et assimilés» au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les statuts de l'IUT,
- Vu l'arrêté n° 2013-531 du 26 novembre 2013 relatif à la recevabilité des candidatures pour le renouvellement d'un siège du collège «professeurs des universités et assimilés» au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle

Article 1

Considérant que les résultats du scrutin pour l'élection d'un représentant du collège «professeurs des universités et assimilés» au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle, auquel il a été procédé le 3 décembre 2013 au scrutin majoritaire à un tour, sont les suivants :

- Électeurs inscrits : 9
- Votants : 5
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 5

A obtenu :

- **MOHAMED YACINE GHAMRI DOUDANE** **5 VOIX**

En conséquence,

PROCLAME : Monsieur Mohamed Yacine GHAMRI DOUDANE élu au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 4 décembre 2013.

Le président
Gérard Blanchard